

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

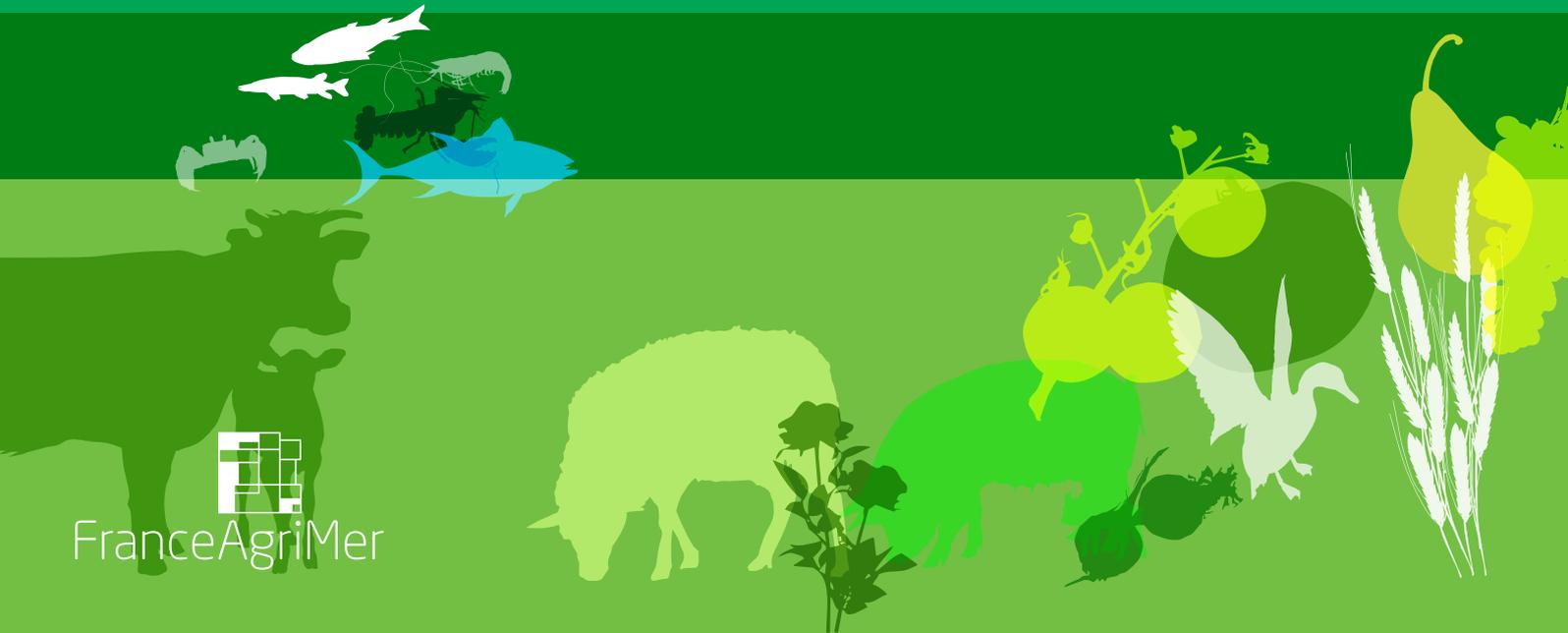
RÉGION

Poitou-Charentes

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de **POITOU-CHARENTES**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région POITOU-CHARENTES

1 725 000 hectares de surface agricole utile

- Une production diversifiée, où le secteur des grandes cultures occupe une place dominante en valeur et en surface

80 000 ha de vigne, **1^{er}** vignoble mondial dédié à la production d'eaux de vie

- Des productions animales variées, concentrées dans les zones bocagères

6 % de la SAU nationale (5^e rang national)

40 % du CA* pour les grandes cultures

28 % du CA pour les céréales

19 % du CA pour le vin

14 % du CA pour les productions carnées

7 % du CA pour les productions laitières

Les exploitations agricoles de la région **POITOU-CHARENTES** sont de plus en plus spécialisées. Leur taille moyenne est de **70 ha**, elles représentent **46 000** actifs permanents. La région se caractérise également par trois productions spécifiques qui contribuent à son identité : la culture des melons, l'élevage caprin et la production de cognac.

Les débouchés à l'exportation sont significatifs. Deux chiffres-clés illustrent l'impact des productions régionales sur la balance commerciale du pays :

2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le Cognac,

4,4 millions de tonnes de céréales au départ du port de La Pallice.

La région se situe au **1^{er}** rang national pour les productions de lait de chèvre et de melons.

Le poids économique des secteurs agricole et agroalimentaire représente **6,7 %** du produit intérieur brut de la région et **5,5 %** de ses emplois.



*CA : chiffre d'affaires agricole en 2012



CÉRÉALES /
 FRUITS ET LÉGUMES /
 HORTICULTURE /
 LAITI /
 OLEO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer de POITOU-CHARENTES

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région POITOU-CHARENTES, la DRAAF a choisi de regrouper ses agents au sein d'un service dédié aux actions de FranceAgriMer, tout en développant des synergies avec le service régional d'Économie agricole et de la forêt pour les aides nationales aux filières sur les thématiques expérimentation et assistance technique et le service régional de l'information statistique pour le suivi de conjoncture et la mise en commun de données statistiques.

Le service FranceAgriMer est organisé en trois pôles : Entreprises et filières végétales, Vitivinicole, Contrôles et missions techniques.

- **le pôle Entreprises et filières végétales** est en charge du suivi de ces filières, de l'activité économique et financière des principaux opérateurs commerciaux opérant dans le secteur des grandes cultures (coopératives, négociants, fabricants d'aliments du bétail, meuniers), de la collecte de données, de la réalisation d'enquêtes qualité et de l'animation du Comité régional des céréales.
- **le pôle Vitivinicole** est en charge des relations avec les organisations professionnelles du secteur viticole, de la gestion des mesures OCM et du potentiel viticole, de l'animation de la filière régionale, notamment du suivi du Conseil de bassin Charentes-Cognac.
- **le pôle Contrôles et missions techniques** est en charge des contrôles plurifilières imposés par la réglementation communautaire au regard de la fonction d'organisme payeur, des missions techniques au sein des entreprises dans le cadre de contrôles normatifs, d'agrément de produits ou de connaissance du marché.

Par ailleurs, le service régional d'Économie agricole et de la forêt assure la gestion des mesures d'aides nationales et leur articulation avec les politiques du ministère en charge de l'agriculture.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
POTOU-CHARENTES



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service FranceAgriMer
15 rue Arthur Ranc / C.S. 40537 / 86020 Poitiers cedex
tél. : +33 5 49 03 11 81 / fax : +33 5 49 03 11 36
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/>